

Informations bibliographiques

64

SERIE: INFORMATION AND RESEARCH FROM OTHER SOURCES (for members only)

18, CHEMIN RIEU, 1208 GENÈVE · TEL. 022/47 09 38 · TELEX: 23358 · TELEGRAMME: ECOSUR GENÈVE

25 mars 1979

Nous reproduisons ci-dessous l'introduction d'une étude sur:

LA PRISE EN COMPTE DES GRANDS RISQUES DANS LES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES CONSIDÉRÉES COMME AVANCÉES

L'auteur est M. Patrick LAGADEC, du Laboratoire d'Econométrie de l'Ecole Polytechnique (17, rue Descartes - 75230 Paris - Cédex 05).

* * *

Toute interrogation sur le risque se doit de sacrifier à un rite : elle doit déclarer, de façon liminaire, son attachement à la vie, à la créativité, au dynamisme qui disparaîtraient à coup sûr si le risque était banni. Qu'il soit ici également bien clair que nous rejetons l'idée selon laquelle le risque devrait être simplement éliminé de tout lieu où il se manifesterait. Oui, sans défi et sans risque, la vie serait figée (1). Mais une requête aussi saine ne saurait cacher un refus de lucidité : il est impératif d'étudier aujourd'hui ce problème du risque, en examinant de près ces "paris" parfois aveugles qui, jusque récemment, étaient seulement tenus pour preuve de courage et de détermination. Le risque n'est ni à éliminer ni à ignorer : il est au moins un sujet de question, une dimension de l'action qui, aujourd'hui plus qu'hier sans doute, doit faire l'objet d'examens approfondis - à la mesure des avantages qu'il est capable de procurer ou des catastrophes qu'il est aussi susceptible d'engendrer.

1. Le risque : des discontinuités qui appellent des choix.

En quelques lignes, on peut tenter de cerner ce qu'est le risque, non pas tant pour un besoin de définition précise que pour souligner l'enjeu social intimement lié à la réflexion engagée : le risque n'est pas une simple question technique à laquelle peut répondre un opérateur spécialiste des ajustements au jour le jour, ni même, d'ailleurs, un spécialiste du long terme, comme nous le verrons. C'est là peut-être le problème le plus difficile de la question du risque et nous le noterons immédiatement.

On utilise très couramment le terme de "risque" pour faire référence à une perte, à un dommage qui pourrait advenir lors de la conduite d'une action et qui serait susceptible non seulement de faire manquer les objectifs poursuivis, mais, éventuellement aussi, d'ébranler de larges plages de la réalité non directement concernées par l'action entreprise. "Risque" renvoie ainsi à deux notions qu'il faut prendre en compte simultanément : l'échec, d'une part, qui peut se traduire par une perte simple ou par toute une série d'accidents pouvant aller jusqu'à la catastrophe ou au cataclysme ; l'incertitude, d'autre part, qui rend d'autant plus menaçants -parce qu'on peut avoir tendance à moins s'y préparer- les dangers encourus.

Plus précisément, le risque va de pair avec une discontinuité dans le cours normal des événements, et il a pour objet l'ensemble des dommages susceptibles de s'attacher à la rupture. On perçoit ici la difficulté de la question soulevée par le risque car le phénomène de rupture auquel il est lié représente souvent aussi une opportunité pour redéfinir des avers nouveaux, des pratiques plus fructueuses, pour franchir des obstacles qui ne pourraient l'être dans le cadre des politiques habituelles. Le risque étant associé à une discontinuité, on perçoit bien qu'il recouvre quelque chose de dangereux qui échappe au contrôle immédiat, qui ne peut être maîtrisé par le seul recours aux moyens coutumiers de réaction. Par nature, son traitement échappe au gestionnaire du quotidien pour exiger le concours du stratège qui doit pouvoir définir, lorsqu'il le faut, de nouvelles règles d'action. Comme premières questions se posent donc celles de savoir si les ruptures introduites sont légitimées par les avantages escomptés en dépit des dangers encourus, de savoir si le stratège pourra faire face aux difficultés éventuelles-et à quels coûts-. La réflexion sur les risques conduit ainsi à s'interroger sur le degré de maîtrise qu'on peut avoir sur des événements non coutumiers, sur la distance qui sépare une construction judicieuse d'un exercice d'apprenti sorcier ; et la discussion est d'autant plus grave que l'ampleur des phénomènes attendus est plus grande, dans le sens positif comme dans le négatif. Immédiatement, il apparaît donc que la question du risque échappe aussi au stratège et appelle le politique car on ne peut éluder les problèmes de choix, de préférence, d'engagement du long terme, de dangers différentiels selon les groupes humains, etc. quand on traite du risque.

On associe aisément le risque à un évènement brutal et soudain qui transforme, parfois de façon spectaculaire comme dans le cas de la catastrophe, le contexte habituel de vie et d'activité. Mais il faut également le relier à des processus plus lents, moins visibles, porteurs d'effets parfois tout aussi radicaux ; capables, comme l'accident subit, de faire basculer le système de départ d'un état dans un autre, ce basculement pouvant revêtir un caractère irréversible. Le risque n'est donc pas seulement l'éventualité de dangers aux contours bien délimités, c'est aussi la possibilité de mise en place de processus porteurs de ruptures. A quoi peuvent conduire, par exemple, ces situations inextricables -bien communes aujourd'hui : on pense à la question des transports- faites de problèmes d'apparence presque insolubles en raison de leurs multiples facettes interdépendantes (2) ?

2. Nos sociétés et le risque.

Pour compléter cet éclairage sur le problème du risque, on peut peindre le décor à grands traits en posant la question : Avec quels risques doivent vivre aujourd'hui nos sociétés ?

Il reste bien sûr les catastrophes naturelles -tremblements de terre, raz-de-marée, éruptions volcaniques, glissements de terrain, avalanches, ... (3)-qui font toujours planer le risque de destructions massives. Ces risques questionnent d'autant plus maintenant qu'en raison des connaissances scientifiques acquises, ou qu'il serait possible d'acquérir, les frontières de l'imprévisible, de l'imparable, peuvent être largement repoussées ; cela met ainsi les sociétés contemporaines dans une situation de responsabilité accrue par rapport aux phénomènes de la nature. Il y a là un champ d'investigation important à retenir : comment nos sociétés intègrent-elles dans leurs décisions (de recherche, d'aménagement, d'urbanisme, etc) la dimension du risque de catastrophe naturelle ? Il est bien certain qu'en la matière les difficultés évidentes et immédiates tendent à s'imposer plus aisément que les dangers éventuels et à venir, ce qui, dans son sens littéral, peut faire finalement opter pour la formule : "après nous le déluge".

Mais, actuellement, le risque est aussi lié au phénomène du développement socio-technique, socio-économique. Le risque endogène s'ajoute au risque exogène de toujours.

En tout premier lieu, on rappellera que le risque est devenu sans cesse plus présent du fait des possibilités d'intervention de l'homme, sans commune mesure avec celles du passé. Il faut maintenant compter avec des interventions de vaste ampleur bouleversant les milieux naturels, économiques et sociaux ; les catastrophes "naturelles" par exemple, deviennent le fait de l'homme : ainsi les séismes causés par la mise en eau des réservoirs de grande profondeur (4), ainsi les changements de climat, advenant de façon moins spectaculaire et donc, sans doute, plus redoutables (5) ; ainsi, encore, les épidémies liées à la construction de grands barrages en certains pays. Bref, avec l'échelle des interventions humaines, les risques endogènes ont crû d'une façon vertigineuse et brutale (6). Mais l'échelle des opérations n'est pourtant pas le seul facteur : la nature des actions engagées suffit souvent à faire peser des risques importants sur l'état de certains milieux ou même l'avenir de notre développement : ainsi l'introduction de substances extrêmement nocives (le plutonium joue ici un rôle de symbole, mais il ne faut pas oublier d'autres produits, tel le mercure, dont les effets sont déjà dramatiques), les manipulations génétiques, etc. L'homme lance enfin des complexes d'activités aux effets cumulatifs sans rapports avec les différents impacts jouant isolément ; eux aussi sont largement porteurs de ruptures. Ces diverses causes de risques se conjuguant, on en vient à s'interroger sur les risques globaux que nos sociétés introduisent dans le cours de leur développement : risques "naturels", mais aussi technologiques, biologiques, sociaux, géo-politiques, qui se combinent et donnent parfois un sentiment d'impuissance (7).

L'éventualité de rupture apparaît, en second lieu, parce que les décisions prennent aujourd'hui place dans des réseaux qui donnent une résonance souvent déroutante aux impulsions imprimées. Nous devons travailler sur des systèmes sans cesse plus complexes, réagissant brutalement

à des actions apparemment anodines, tout en montrant une inertie désespérante face à des actions que l'on voudrait correctives (8). Il y a bien risque d'impuissance face à des problèmes d'une difficulté toujours renforcée, de désarroi face à des ruptures imparables prenant la forme d'accidents brutaux ou de processus funestes.

Un troisième facteur est à prendre en compte, qui détermine maintenant l'engagement de risques nombreux et importants : il s'agit de l'accélération des changements sociaux, technologiques, institutionnels... Cette condition oblige à changer les perspectives coutumières : le présent s'éloigne si vite du passé que nous ne pouvons plus puiser dans ce dernier l'expérience qui nous aiderait à nous adapter, et seule une perspective d'avenir peut donner des indications pour le présent (9). Mais cette perspective est difficile à évaluer : le futur échappe résolument au simple exercice d'extrapolation et de prévision ; il faut intégrer de multiples discontinuités et recourir à la démarche prospective, qui doit inclure le risque comme dimension essentielle. La réflexion sur le risque peut ici apprendre de celle d'E. MORIN sur l'évènement en sociologie. Appelant le "retour de l'évènement", hâtivement exclu selon lui du champ d'investigation scientifique, E. Morin souligne que le phénomène de la rupture est tout-à-fait essentiel aujourd'hui : "il faudrait se demander si nos sociétés en pleine évolution, c'est-à-dire en changement permanent, ne sont pas en même temps nécessairement des sociétés „en crise,, des sociétés „catastrophiques,, qui utilisent bien et (ou) mal, avec erreur et (ou) succès, avec régression et (ou) progression, les forces destructurantes en jeu pour se restructurer sur un autre mode. Une société qui évolue est une société qui se détruit pour se récupérer et c'est une société , donc, où se multiplient les évènements." (10). Mais la question qui se pose est de savoir quels types d'évènements, de rupture -donc de risque- on peut aujourd'hui assimiler sans risque trop grave de destruction insoutenable. Les grandes opérations lancées à l'époque contemporaine posent difficulté à ce plan : présentant un caractère très marqué d'indivisibilité -indivisibles également dans la dimension-temps car très souvent irréversibles-, se plaçant dans un contexte général d'accélération

très vite des changements, elles limitent sérieusement les possibilités d'apprentissage et donc la capacité de réaction créative. Ici encore on perçoit bien que l'enjeu réclame non seulement une analyse technique des problèmes mais des stratégies guidées par des politiques d'ensemble.

3. Le risque, objet de recherches très diverses.

Le risque étant facteur de perturbations pour l'ensemble des systèmes qu'il affecte, il n'est pas étonnant qu'il fasse l'objet de multiples recherches. Les auteurs s'accordent à reconnaître le caractère parcellisé de ces recherches. On peut donner un aperçu rapide des voies empruntées pour ces travaux.

- Recensement des grands risques existants ; travail auquel s'est livré, par exemple, l'Advisory Committee on Major Hazards en Grande-Bretagne.
- Investigations sur des types particuliers de risque ; avec en tête la question nucléaire ; mais aussi l'amiante, les pesticides, le génie génétique, etc.
- Interrogation sur des problèmes globaux posés par le risque ; ainsi, par exemple, l'avenir de la Méditerranée (recherches menées autour du Plan Bleu), des zones humides littorales, de la plaine d'Alsace, etc.
- Etudes de risques naturels ; comme en même le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes, à Genève.
- Mesure de ces risques ; tâche à laquelle se consacre notamment Trevor KLETZ, conseiller en sécurité aux ICI (Middlesborough, Angleterre) ou Friedrich NIEHAUS, pour le "joint project" I.A.E.A. - I.I.A.S.A. de Vienne (International Atomic Energy Agency - International Institute for Applied Systems Analysis).

- Etudes des perceptions et réactions sociales envers le risque ; sujet qui retient l'attention de spécialistes comme Harry J. OTWAY (responsable du projet I.A.E.A. - I.I.A.S.A.) et de Martin FISHBEIN (professeur au département de psychologie de l'Université d'Illinois, U.S.A.)
- Etudes des comportements en situation de catastrophe ; thème propre au Centre d'Etudes psychosociologiques des sinistres et de leur prévention (Paris), et notamment au Colonel Ch. A. CHANDESSAIS.
- Recherches pour la limitation des risques au travail ; auxquelles s'attache notamment en France l'I.N.R.S. (Institut National de Recherche et Sécurité) et, naturellement, un grand nombre d'organisations et d'entreprises.
- Interrogations sur le risque comme fonction du management et en particulier pour l'assurance ; menées, entre autres, par l'Association Internationale pour l'étude de l'économie de l'assurance (Genève).
- Réflexions sur la politique de la science ; à laquelle se livrent de nombreux spécialistes.

Et à ces têtes de chapitre s'ajoutent encore différentes facettes du problème : risque individuel / risque collectif ; risques "normaux" / risques "majeurs"; risques concentrés / risques diffus -dans le temps, dans l'espace- ; risques civils / risques militaires ; prévention / réparation ; risque social / vulnérabilité des systèmes technologiques ; etc.

4. La définition d'une approche relevant de la science politique.

Un certain nombre de considérations devaient nous conduire à préciser notre approche du problème du risque et, par là, notre objet de recherche.

En premier lieu, ont retenu notre attention certaines exigences sociales nouvelles et de plus en plus pressantes en matière de croissance (11). Elles se sont traduites, au moins sur le papier, parfois dans

les actes, par des démarches connues sous les noms de "Technology Assessment" (Evaluation des options technologiques (12-13)) et d'"Etudes d'Impacts" (14). Ces deux démarches, on le sait, visent à identifier a priori les effets d'une action d'envergure sur le contexte dans lequel elle prend place, les différents groupes intéressés ayant un rôle important à jouer dans cette identification préalable et l'élaboration de la décision qui s'ensuit. En bref, depuis une quinzaine d'années, nombre de voix -scientifiques, groupes sociaux divers ...- se sont élevées pour réclamer (ou exiger) une planification du développement opérée sur des bases singulièrement élargies -dans l'espace, le temps, le choix de variantes ...- et sous le contrôle plus étroit des citoyens ou de leurs représentants -ceux-ci demandant non seulement une "information" mais encore et surtout un partage du pouvoir d'engager l'avenir, surtout s'il s'agit de mouvements irréversibles-.

Cette première considération interroge à propos du risque, dimension essentielle du développement, et réalité bien évidente dans les grandes décisions qui visent à promouvoir ce développement. Risque pour quel but ? Risque pour qui ? Risque choisi par qui ? Nous sommes bien là au coeur des démarches dont nous avons parlé et qui ont précisément vu le jour aux Etats-Unis pour répondre à de grandes inquiétudes vis-à-vis d'une croissance jugée trop peu maîtrisée, trop peu contrôlée par ceux-là mêmes qui devaient en profiter (15).

Reprendre ces exigences latentes ou explicites, nées à propos de craintes vis-à-vis de la croissance, donc vis-à-vis du risque, nous est donc apparu important dans l'élaboration de notre projet de recherche.

En second lieu, examinant les risques mêmes auxquels doivent faire face nos sociétés -nous limiterons notre recherche aux pays d'Europe et d'Amérique du Nord- il nous est apparu, nous l'avons déjà indiqué précédemment, que les questions posées étaient aujourd'hui plus graves qu'elles ne l'étaient jadis -ou tout au moins que quelque chose avait changé dans la question du risque- ; et que ceci posait un problème nouveau auquel on ne pouvait pas ne pas répondre. C'était donc là un facteur important à

prendre en compte : comment nos pays occidentaux se situent-ils face aux risques majeurs nouvellement créés ? Un comité officiel britannique (Advisory Committee on Major Hazards) souligne vigoureusement ces conditions nouvelles dans son rapport de 1976 (16). Le Council for Science and Society (17) également. De même que le rapport de la Xe Conférence Internationale du T.N.O., tenue à Rotterdam les 24 et 25 février 1977 (18). Reprenons quelques-uns de ces éléments (19) :

- L'après-guerre a vu un développement extraordinaire : de nouveaux matériaux, de nouveaux processus, de nouvelles industries ; un commerce et une industrie en forte croissance.

- L'industrie s'est concentrée, les installations sont devenues beaucoup plus grandes, des zones industrielles associant de nombreuses activités se sont développées. De ce fait, les employés mais aussi le public en général sont beaucoup plus sujets à des dangers potentiels. Une erreur de conception peut conduire à un désastre. En outre, le rythme du changement s'est accéléré, laissant moins de possibilité pour un apprentissage par essai-erreur : bien faire du premier coup est devenu une obligation absolue dans certains domaines.

- Peut-on fermer le dossier pour la raison qu'il y a, aujourd'hui, des systèmes de contrôle bien meilleurs qu'autrefois, et qu'il n'y avait pas, par le passé, de préoccupations particulières pour ces questions ? Sans poser explicitement cette question souvent latente dans bon nombre de réflexions sur la croissance, le Comité britannique apporte ici un développement clair : tandis que la probabilité pour un ouvrier de connaître un accident mortel au travail a singulièrement baissé, la possibilité pour une usine d'être le théâtre d'un accident provoquant de nombreuses morts s'est accrue dans le même temps, et le risque d'impliquer le public en général dans un accident industriel est devenu considérablement supérieur.

Cela est capital, souligne le rapport du Comité : l'implication potentielle d'un nombre plus élevé de citoyens et la possibilité de morts en grand nombre parmi les employés, du fait du développement de nouvelles technologies, ont changé, et radicalement, l'attitude de la société par rapport aux risques industriels.

- Ni le caractère avancé d'une technologie ni la grande taille des installations ne sont des indicateurs infaillibles de sécurité. Certes, une technologie de pointe est souvent mieux contrôlée ; dans une usine de vaste dimension on dispose d'une concentration de compétence et les opérations dangereuses sont clairement cernées et réduites en nombre. Mais, à l'inverse, si la maîtrise du système vient à échapper, les opérateurs ont moins de chances de pouvoir intervenir efficacement ; en outre, vu la plus grande quantité de produits stockés et utilisés, l'ampleur d'une catastrophe éventuelle est beaucoup plus grande.

De surcroît, dans les complexes industriels, on risque fort d'observer des effets de synergie -d'autant plus possibles que les regroupements d'installations dangereuses ne sont pas rares-.

- Pour certains risques, comme l'inflammation de nuages de gaz volatil échappé d'un ensemble de stockage, il n'y a guère de parade après la fuite : on ne peut évacuer une population en quelques minutes.

- Avec les substances toxiques, c'est le nombre de victimes qui peut rendre difficiles, voire impossibles les mesures curatives.

- Faisons encore une remarque : aux risques que l'on a coutume de repérer il faut encore ajouter les risques de probabilité quasi-nulle : l'ampleur des dommages possibles exige que soit considérée la formule célèbre : "Tout ce qui n'est pas impossible est inévitable".

Ces quelques constatations rendent plus pressantes les interrogations sur le contrôle du développement et plus urgentes les réponses que les sociétés industrielles avancées doivent apporter à ces problèmes qu'elles se sont créés. D'autant plus urgentes qu'elles paraissent bien démunies lorsque la catastrophe se produit.

C'est là une troisième considération qui devait guider la formulation de notre projet de recherche. Nos sociétés occidentales ont fini par conjurer à peu près le risque ancestral de l'incendie urbain ; il existe des corps de sapeurs pompiers dans les plus petits cantons. Ont-elles les moyens de faire face à des catastrophes d'une autre échelle, à des désastres tels que peuvent en produire leurs installations modernes ? L'examen de situations de catastrophe apparaissait alors comme un outil précieux d'investigation : il permettrait d'observer précisément de quels moyens s'étaient dotées les sociétés pour faire face au risque, et comment elles entendaient fondamentalement y faire face dans l'avenir. Une situation de crise est tout à fait révélatrice, et c'est en tant que révélateurs, précisément, que les désastres nous sont apparus importants à étudier.

Une observation encore, en quatrième lieu, devait retenir notre attention. Non seulement les risques sont de plus en plus sérieux en eux-mêmes, mais le contexte dans lequel ils trouvent place est de plus en plus mauvais pour les recevoir ; il se présente, de façon croissante, comme une caisse de résonance funeste. D'une part, l'environnement naturel se trouve de plus en plus saturé, ce qui augmente les phénomènes de cumulation et de synergie. D'autre part, l'environnement social est de moins en moins susceptible d'accepter le risque, d'accepter les discours traditionnels faits de référence à la fatalité et de promesse d'indemnisation.

On insistera sur ces réponses sociales, déterminant de nombreux mouvements de protestation - allant parfois jusqu'aux actes violents (20) ; Maurice STRONG, alors directeur du Programme des Nations Unies pour l'Environnement énonçait, en août 1974, une mise en garde qu'il ne faudrait pas

négliger : "La pollution -ajoutons : le risque- engendrera des tensions sociales et politiques insupportables, qui se manifesteront par une recrudescence de la violence et des actions d'hommes ou de populations désespérées." (21)

Toutes ces considérations nous ont conduit finalement à la réflexion suivante : étant donné les risques connus aujourd'hui par les sociétés industrielles dans leur développement, il est important d'examiner de quelle manière elles y font face, et notamment de quels moyens elles disposent pour ce faire. Moyens scientifiques, certes, mais aussi et surtout moyens institutionnels. Quelle est leur pratique politique face à ces risques qu'elles commencent à expérimenter ? Quelle est la réponse, ou quelles sont les réponses sociales à la situation de haut risque que nous connaissons ?

Et, finalement, notre investigation a pu être définie comme nous allons l'indiquer maintenant.

5. Notre recherche particulière.

Notre préoccupation générale est de nous interroger sur les réponses sociales au risque majeur. En premier lieu, nous nous intéressons aux institutions mises en place pour traiter de ce problème. Qui prend en charge le risque ? Avec quels moyens scientifiques, technologiques, législatifs, judiciaires ... ?

Il fallait nécessairement préciser ce que nous allions entendre par "risque majeur". Pour une première phase de recherche, la définition retenue par les organismes britanniques compétents en la matière nous est apparue intéressante. Par "risque majeur" on entend les grands risques de catastrophes brutales liées aux activités industrielles. Feyzin, Seveso, en sont des exemples. Plus précisément, on entend par "risques majeurs" les risques qui entraînent des dangers pour l'environnement d'une installation, et non pas seulement pour ce qui est situé à l'intérieur de

l'enceinte de l'usine. Un risque majeur touche les populations comme les employés. Cette définition est bien évidemment restrictive : il conviendrait de l'élargir en intégrant les risques plus diffus mais tout aussi graves (pollutions lentes notamment) et les risques "naturels" qui ne peuvent être rangés systématiquement dans une catégorie à part, vu la complexité des interrelations entre processus naturels et processus sociaux. De plus, et il faut ici reconnaître le bien-fondé des observations de syndicats britanniques, il peut être dangereux de ne porter attention au risque que dans la mesure où il peut concerner aussi le citoyen et non pas seulement le travailleur (22). Pourtant, malgré toutes les insuffisances et tous les dangers que présente le choix pour la définition restrictive, on peut dire que, dans un premier temps, il est utile de commencer par l'acception donnée au début du terme de "risque majeur". La raison en est la suivante : c'est dans la mesure où une société commence à être capable de faire face, de façon créative, à un risque de catastrophe brutale, posant des problèmes au citoyen -donc des problèmes plus sensibles politiquement que lorsqu'il s'agit d'employés- qu'elle commence à pouvoir envisager de traiter des problèmes de risques diffus, de risques qu'il est si aisé de qualifier de "naturels", de risques pour ses travailleurs.

Concrètement, il nous est apparu intéressant de nous livrer à des comparaisons entre pays pour dégager des expériences diverses en matière de réponse au risque majeur. Notre attention s'est immédiatement portée sur la Grande-Bretagne, pays qui s'est attaché à l'étude de ce problème depuis une dizaine d'années, qui a mis sur pied un Comité ad hoc à cette fin (comité présidé par Lord Robens, 1970-1972) et qui s'est récemment doté d'une législation et de moyens pensés selon des schémas présentés comme tout à fait nouveaux. La situation de l'Italie apparaissait également intéressante à étudier, pour être le scénario inverse : rien de nouveau n'a été apporté depuis bien longtemps dans ce pays qui puisse véritablement aider à faire face aux risques majeurs. Nous avons là deux scénarios contrastés à examiner, ce que nous avons fait en étudiant pour chaque cas les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Mais, plutôt que de faire un état des textes, il nous semblait plus fructueux de saisir la dynamique des processus en cours dans les deux pays en matière de risque majeur. Cela était assez accessible pour le cas de l'Angleterre, dont les dispositions en ce domaine sont en pleine évolution depuis quelques années. Il convenait dans ce cas d'observer le cheminement, les résultats, les biais entre les objectifs et les buts atteints, les pressions exercées par les différentes forces sociales parties prenantes dans le débat. Pour l'Italie, rien de tel n'existait. Une autre voie pour saisir, de façon dynamique, les réponses sociales et institutionnelles au défi posé par le risque était d'examiner à la loupe ce qui se passait en situation de crise, lors de grandes catastrophes. Ce que nous avons fait.

Deux catastrophes s'imposaient alors. Celle de Flixborough en Angleterre, qui, en 1974, rasa l'usine chimique de Nypro (UK) Limited, lorsqu'un nuage de vapeur s'enflamma à la suite d'une fuite de cyclohexane. Le choc fut énorme dans le pays et cela accéléra sensiblement les processus de rénovation législative et administrative en cours. Celle de Seveso, bien sûr, pour l'Italie qui, deux ans après Flixborough, ne devait pas produire les mêmes effets sur les institutions italiennes.

En bref, pouvait être dessiné de cette façon un scénario possible -à critiquer- et un scénario que nous allions vite devoir qualifier d'inacceptable. De ces examens devaient pouvoir être tirés des enseignements pour la France, également étudiée mais laissée ici quelque peu dans l'ombre pour que l'interrogation ouverte et l'apprentissage ne soient pas gênés par la proximité ressentie avec les données exposées.

INTRODUCTION

NOTES ET REFERENCES

- (1) Council for Science and Society :
The Acceptability of Risks. Barry Rose, London, 1977, p. 5.
- (2) Problèmes que M. CHEVALIER qualifie de méta-problèmes.
CHEVALIER, M., BAILEY, T. and T. BURNS :
Towards a framework for large scale problems management.
In Human Relations, vol. 27, n° 1, 1974.
- (3) Voir le rapport annuel de l'UNESCO :
Résumé annuel d'informations sur les catastrophes naturelles.
Les Presses de l'UNESCO, n°9, Paris, 1974.
- (4) C'est ainsi que le remplissage des 275 millions de m³ du barrage de Monteynard sur le Drac causa, le 15 avril 1963, un séisme de magnitude 5 ; celui de Kariba, sur le Zambèze, avec sa retenue de 175 milliards de m³, des séismes de magnitude 6, du 23 au 25 septembre 1963 ; celui de Kayna, aux Indes, avec 2 milliards de m³, provoqua, le 10 décembre 1967, un séisme de magnitude 6,4, qui fit 200 morts et détruisit la ville de Koynanagar à 80%. Faits rappelés par DESCAMPS, M.A. :
Catastrophe et responsabilité. In Revue Française de Sociologie, XIII, 1972, pp. 376-391.
- (5) Voir par exemple :
SCHNEIDER, S. :
The Genesis strategy, Plenum, New York, 1976.
- (6) Voir, en particulier :
 - Développement and Environment. Founex, Switzerland, june 4-12, 1971, Mouton, The Hague, Paris (particulièrement chapitre 2).
 - MILTON, J.M. and T. FARVAR :
The Careless technology. Ecology and International Development.
The National History Press, New York, 1972.

- GODARD, O. et P. LAGADEC :
L'impact des projets de développement sur l'environnement.
Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1972.
- Onzième Congrès des Grands Barrages :
Conséquence des barrages sur l'environnement. Rapporteur Y. CHERET,
Madrid, juin 1976. Synthèse in :
GODARD, O. et P. LAGADEC :
Comptabilisation des plus ou moins values liées à l'aménagement
des ressources en eau. CIRED - SEDES, janvier 1974 (tome 1. Analyse
bibliographique).
- (7) Voir par exemple :
LOVINS, A.B. :
Long term constraints on human activity. In Environmental Conservation.
Vol 3, n° 1, spring 1976.
- (8) FORRESTER, J. :
La planification sous le règne des influences dynamiques des systèmes
sociaux complexes. In Prospective et Politique. OCDE, Paris, 1970.
- (9) PICT, G. :
Réflexions au bord du gouffre. Laffont ed., Paris, 1976, p. 19.
- (10) MORIN, E. :
Le retour de l'évènement. In Communication. Ecole Pratique des Hautes
Etudes, Centre d'Etude des Communications de Masse, n° 18, 1972, p.16.
- (11) Voir GABORD, D. :
Inventons le Futur. Plon, Paris, 1964 (traduction française).
- (12) DERIAN, J.C. et A. STAROPOLI :
Technologie Incontrôlée ? P.U.F., Paris, 1975.
- (13) HETMAN, F. :
La Société et la maîtrise de la technologie. OCDE, Paris, 1973, p. 29.

- (14) LAGADEC, P. :
Les Etudes d'impact : l'attente et l'outil. Cahiers du Laboratoire d'Econométrie. Ecole Polytechnique, janvier 1978, n° D 1740178.
- (15) COATES, V.T. :
Technology and Public Policy. Program of policy studies on science and technology. The George Washington University, 1972.
- (16) Health and Safety Commission :
Advisory Committee on Major Hazards. First Report. HMSO, London, 1976.
- (17) Council for Science and Society :
opus cité (n° 1).
- (18) 10th International TNO Conference :
Risk Analysis : Industry Government and Society. Rotterdam, 24-25 february 1977. Netherlands Central Organization for Applied Scientific Research TNO, The Hague, Netherlands, 1977.
- (19) LAGADEC, P. :
Développement, Environnement et Politique vis-à-vis du risque.
Cahier du Laboratoire d'Econométrie. Ecole Polytechnique, mars 1978, n° D 180a0378.
- (20) Dans la nuit du 28 au 29 juillet 1976, une bombe explosait devant les bureaux de la filiale italienne de Hoffmann - La Roche à Rome. L'attentat causa des dégâts considérables ; il n'y eut pas de victimes (Le Monde, 30 juillet 1976). Dans l'affaire des boues rouges, il a fallu compter, notamment, avec :
- l'explosion de charges de plastic auprès du car ferry italien Corsica Star, à l'ancre dans le port de Bastia, le 31/1/1973 ;
 - l'explosion de deux mines magnétiques contre la coque du Scarlino II, sévèrement gardé à son appontement de Follonica, inaccessible depuis la terre ; le commando fantôme était bien équipé et entraîné
- (HUGLO, C. et R. CENNI :
Une Société de Pollution. J.C. Simoën, 1977).

(21) Cité par VADROT, C.M. :

Mort de la Méditerranée, Paris, Seuil, 1977, p. 213.

(22) GRAYSON, J. and Ch. GODDARD :

Industrial safety and the trade union movement. Studies for Trade Unionists, vol. 1, n° 4.